

Ce qui est positif, c'est que les Concerts de Paris (anciens Concerts-Musard) s'en vont pour se fixer non loin de là, au n.° 19 de la rue du Helder. Le terrain qu'ils occuperont dépendait, avant 89, de la communauté des Religieux Mathurins; ce terrain, d'une capacité de 1,400 mètres, avait coûté à ladite communauté quelque chose comme trois mille livres; au cours du jour, il vaudrait plus de cinq cent mille francs!

C'est là du progrès, j'espère.

Le bois de Vincennes est appelé, dans un avenir peu éloigné, à rivaliser avec le bois de Boulogne. D'immenses travaux s'y exécutent en ce moment: allées, contr'allées, ronds-points, lac, rivières factices, &c.

C'est la Compagnie des chemins de fer de l'Est qui creuse le lac; les terres qui sont enlevées vont former les terrassements qui, à travers la plaine de Noyent, doivent relier la grande ligne de Mulhouse à la ligne de banlieue desservant Vincennes, St-Maur, &c. Ces travaux ont mis à découvert des tombes des anciens Minimes; dans l'une il a été trouvé un petit vase sur lequel va sans doute s'exercer la sagacité des antiquaires; en attendant, la trouvaille a été remise à l'ingénieur-directeur des travaux.

Le boulevard de Sébastopol arrive maintenant au boulevard St-Denis. Sans l'immense palissade qu'on a dû élever pour protéger la voie publique pendant les travaux de démolition, on pourrait à cette heure, de l'embarcadère des chemins de l'Est, apercevoir la place du Châtelet et les quais de la Seine. Sur ce point règne depuis un mois une grande animation. A mesure que tombent les pierres, des ouvriers s'en emparent et les classent par catégories, puis ils en remplissent des voitures. De nombreux curieux stationnent là du matin au soir; mais là au moins la curiosité est justifiée aussi bien que sur la place de la Bourse, où les belles allées d'arbres qu'on vient d'improviser excitent toujours l'étonnement et l'admiration.

THÉOBALD JARRY.

Nouvelles & Faits divers.

On nous signale une nouvelle espèce d'escroquerie qui a fait depuis une quinzaine de jours de nombreuses dupes dans plusieurs quartiers, et notamment dans le faubourg St-Antoine et le faubourg St-Germain. Jusqu'à ce jour, cette escroquerie a été commise exclusivement au préjudice des industriels (maîtres ou ouvriers) qui se servent habituellement de la lime. L'inventeur, épiant la sortie de ces industriels, se présente, en leur absence, au domicile de chacun d'eux et ne trouvant, comme il l'espérait, que la femme ou les enfants, il feint d'être contrarié de l'absence du chef.

Il m'avait chargé, dit-il, d'affûter ces limes que je lui rapporte, et je vous serais très-obligé de vouloir bien me payer la façon, car je demeure à l'autre extrémité de la ville, et au prix minime convenu pour chaque lime, il me serait impossible de faire une seconde course sans perte.

Les personnes auxquelles il s'adresse, ajoutant foi à ces paroles et conservant, d'ailleurs, un gage qui leur paraît bien supérieur au prix de façon, s'empressent de payer l'affûteur, qui s'éloigne ensuite.

Chaque visite que cet individu fait lui rapporte de 4 à 5 fr., en échange d'un paquet de dix ou douze limes, qu'il laisse entre les mains de la personne qui représente l'industriel. Nous

n'avons pas besoin d'ajouter que ce dernier n'avait chargé personne d'affûter ses limes et qu'à son retour, en examinant celles qu'on lui a apportées, il reconnaît sur le champ qu'elles n'ont aucune valeur; et que les quatre ou cinq francs payés en son nom sont une perte nette, qui ne laisse pas, quoique minime en apparence, d'être assez sensible lorsqu'elle doit être supportée, comme il arrive souvent dans cette espèce, par un ouvrier. Tout porte à penser que les nombreuses escroqueries de ce genre ont été commises dans ces derniers temps par le même individu; mais ce qu'il y a de certain, c'est que le moyen employé a été le même partout, c'est-à-dire que c'était toujours sous prétexte de réparation de limes confiées par une personne désignée qu'on obtenait la rétribution demandée. La publicité donnée à ces manœuvres coupables, suffira sans doute pour y mettre un terme.

(Gazette des Tribunaux).

On a beaucoup parlé, l'année dernière, du congrès des chapeliers qui s'est réuni à Bruxelles. On sait que, le conclave n'étant pas en nombre, on s'est séparé sans prendre de délibération en s'ajournant à l'année suivante. Le congrès se réunira le 20 mars à Paris. Il s'agit, à ce qu'il paraît, de remplacer, par une coiffure plus élégante, notre abominable coiffure qui s'appelle chapeau rond, et qui a dû être imaginée par un poëlier.

Balzac avait pressenti le congrès de la chapellerie: « Tant que le chapeau ne coûtera que 15 fr., disait-il, le problème restera toujours insoluble et l'on ne saura pas s'habiller en Europe; l'honneur de la France vestimentale ne sera sauvé que le jour où les chapeaux gris à calotte ronde coûteront 100 fr. Les chapeliers pourraient alors faire crédit comme les tailleurs, et le commerce de la pelletterie, entrant dans la fantaisie, décuplerait. » Il s'agit donc, comme on le voit, d'une révolution, et d'une révolution radicale, car il faudra en changer la forme et le fond. On disait un jour à Staal, un des gloires de l'habillement:

— Comment un grand artiste comme vous ne se recueille-t-il pas pour inventer un nouveau costume?

— J'y ai pensé, répondit-il; mais il n'y a rien à faire tant que le chapeau rond subsistera. La coiffure étant le point de départ de l'habillement, trouvez-moi une nouvelle forme de chapeau et je vous fais un nouveau costume.

Espérons que les vœux de Staal seront exaucés. Le chapeau couronné au congrès du 20 mars remportera un prix de 5,000 fr. Ce n'est pas trop!

— On lit dans le Times du 20 février:

« En conséquence du refus de M. Jardine de mettre l'accusé Bernard en liberté, sous caution, M. Sleigh, son avocat, s'est présenté devant M. le juge Whigman pour lui demander l'annulation de cette décision.

» M. Bodkin, avocat de la couronne, s'oppose à l'annulation demandée.

» M. Sleigh expose que c'est la supposition d'une complicité avec Orsini et consorts, qui a décidé le juge à refuser la caution ordinairement acceptée par la Cour en matière de délit (misdemeanour). Mais l'absence absolue de preuves et la presque certitude qu'il ne s'en produira pas ultérieurement, doivent, suivant M. Sleigh, faire appliquer les principes habituels de la Cour.

» Le juge dit qu'une semblable demande est tout à fait inusitée lorsque l'accusé a été prévenu qu'il comparaitrait de nouveau devant la Cour.

» M. Bodkin invoque les précédents, qui sont contraires aux prétentions de M. Sleigh, d'ailleurs cet avocat ne peut savoir quel caractère

prendra l'accusation. On ne pourrait adopter ces conclusions que si l'enquête se prolongeait, de semaine en semaine, sans apparence de pouvoir établir la culpabilité, ce qui n'est pas le cas.

» En conséquence, Bernard comparaitra au jour fixé et sera probablement ajourné à huitaine, s'il y a lieu.

— Nous lisons dans le Morning-Chronicle:

« Il paraît que simultanément avec la demande de liberté sous caution, il a été présenté une autre demande de writ d'habeas corpus, afin que le prévenu pût être présent à la demande de caution; si le writ d'habeas corpus avait été accordé, le prévenu eût été amené de la maison de détention dans une voiture de place, sous l'escorte d'un ou deux gardes, et il n'est pas douteux que quelques réfugiés étrangers eussent tenté de le délivrer.

» Le juge a refusé l'habeas corpus, mais d'après les avis reçus par les autorités de Scotland-Yard, un grand nombre de constables de la police, munis d'armes à feu, avaient reçu l'ordre de se tenir prêts, à la prison, avec des instructions pour escorter la voiture dans le cas où le writ d'habeas corpus eût été accordé. On assure que des mandats d'arrêt ont été délivrés par le secrétaire d'Etat pour l'arrestation de plusieurs autres réfugiés italiens et français, mais jusqu'ici ces individus ont échappé à toutes les recherches.

— Le Daily-News publie la lettre suivante adressée par Allsop, le 12 novembre 1857, à M. Taylor, du Broad-street, fabricant de grenades:

« M. Taylor,

» Je vous serai très-obligé de m'envoyer les balles circulaires commandées il y a un mois. Vous vous rappelez m'avoir promis que la perforation et la préparation seraient faites sous peu de jours. Il importe que ces articles soient fournis immédiatement. J'espère que vous les enverrez, pas plus tard que lundi prochain, à Gingers hôtel, et l'argent vous sera envoyé.

» Je suis, monsieur, votre très-obéissant serviteur,

T. ALLSOP.

Le Daily-News ajoute:

« Nous croyons que M. Taylor se propose d'envoyer un affidavit touchant les faits qui se rattachent à la commande de bombes par M. Allsop, à la réception par lui de ces articles et à leur paiement de 8 liv. st. 4 sh. 6 d., prix de la demi-douzaine qui a été fabriquée. Cet affidavit doit être envoyé aujourd'hui au gouvernement français. »

— La ville de Liverpool a été enveloppée, mercredi dernier, d'un brouillard tellement épais, que la navigation de la Mersey a été interrompue. Ce brouillard, le plus extraordinaire qui se soit jamais vu dans le pays, est descendu sur la ville à peu près une heure après le lever du soleil et ne s'est pas dissipé pendant un seul moment de la journée. La nuit arrivée, il s'est trouvé impénétrable à la lumière du gaz le plus vif, et le trajet du fleuve a été suspendu par ordre des autorités. Durant la journée, des bateaux de trajet ont mis plus d'une heure à traverser le fleuve.

Des accidents nombreux sont arrivés, entre autres, la perte d'un navire coupé en deux par le Prince, bateau à vapeur, et ensuite la perte de celui-ci qui fut presque immédiatement traversé par le James-Cheston revenant d'Australie. Le Kanuroo, arrivé du Canada, ne voulut point débarquer ses passagers, et ce fut au risque de sa vie, que l'officier chargé des malles osa se rendre à terre. Ce qui rend ce phénomène plus remarquable, c'est qu'il n'en existait aucune

traca à quelques milles de distance, et que les capitaines des bâtiments nombreux qui entouraient le port, à chaque minute, de toutes les parties du globe, se trouvaient stupéfaits à la vue de ce rideau impénétrable qui leur cachait la ville de Liverpool.

— Un journal de Belgique raconte cette anecdote:

« Il y a trois semaines, une jeune fille, employée comme ouvrière chez un de nos plus importants manufacturiers, fut enlevée en course dans une commune voisine. Arrivée à la porte de la maison où elle avait affaire, elle frappa. Point de réponse. Elle frappa de nouveau, toujours le même silence. Lasse de frapper, elle poussa la porte entr'ouverte et pénétra dans la maison. La première chambre est vide, la seconde aussi, la troisième.... Elle recule épouvantée.

» Au fond de cette pièce elle aperçoit un homme pendu!

» Une autre se fut enfuie; elle, douée d'un courage viril, coupe la corde et place le pendu sur le lit qui se trouve dans la pièce. Des personnes attirées par ses cris surviennent. Un médecin appelé, prodigue des secours au suicidé, qui peu à peu revient à la vie.

» Quelques jours plus tard, la jeune fille recevait de l'homme qu'elle avait ainsi arraché à la mort des propositions de mariage qu'elle a énergiquement repoussées. « Ma foi non, répondit-elle: vous pourriez recommencer à vous pendre, et je ne vous détacherais peut-être plus! »

— M^{me} M'Jutye de Stranvaer, dit le Dundee Standard, se préparait, il y a quelques jours, à recevoir quelques amis, lorsqu'elle reçut une lettre qu'elle ouvrit en tremblant; persuadée qu'elle allait apprendre quelque mauvaise nouvelle de son fils, capitaine de vaisseau et au service dans le port de Sunderland. Avant d'avoir pu lire le contenu de cette missive, M^{me} M'Jutye tombait évanouie. Aussitôt une dépêche télégraphique est expédiée à Sunderland. Une heure après on recevait ces mots rassurants: « Rien n'est arrivé au capitaine M'Jutye. »

Hélas! l'oreille de la pauvre mère ne pouvait entendre cette bonne nouvelle; M^{me} M'Jutye n'était plus qu'un cadavre.

Pour tous les articles non signés, J. Reboux.

Théâtre des Amateurs

Situé à Roubaix, rue Neuve-du-Fontenoy.

DIMANCHE 28 FÉVRIER 1858

Première représentation de

LES NAUFRAGÉS DE KEROUHAL,

Drame en 4 actes.

BRISQUET ou L'HÉRITAGE DE MON ONCLE

Comédie-vaudeville en 2 actes.

LUNDI 1.° MARS.

LA

CHAMBRE ROUGE

Drame en 9 tableaux.

LE SAVETIER ET LA FINANCIÈRE

Vaudeville en un acte.

Dimanche, lever du rideau à 6 heures; Lundi, à 6 heures et demie précises.

LE JOURNAL D'ANNONCES

BULLETIN COMMERCIAL

DE ROUBAIX ET DE TOURCOING

PARAIT LE MERCREDI.

Il publie chaque semaine

Des renseignements commerciaux sur les principales villes industrielles;
Un bulletin financier de la semaine;
Une revue agricole;

Un bulletin de correspondance du Havre, avec indication de la vente des laines et des cotons;
Des renseignements sur les valeurs industrielles;
Des nouvelles et fait divers qui intéressent le commerce.

PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour Roubaix et Tourcoing, un an . . . 5 fr. 50
Département du Nord, » » . . . 6 50
Hors du département, » » . . . 8 50

ON S'ABONNE chez J. REBOUX, Editeur, RUE NEUVE, 20, à ROUBAIX.

Les annonces et les réclames publiées dans le Journal de Roubaix paraissent le Mercredi dans le Journal d'Annonces.